

Le 10 août dernier, le conseil communal a approuvé unanimement la politique du logement qu'il entend mener au cours de la législature 2007 - 2012.

Celle-ci doit répondre au constat suivant :

- l'évolution à la hausse du prix de l'immobilier ces dernières années est particulièrement préjudiciable aux jeunes et aux aînés ;
- il existe un manque de logements locatifs ;
- on observe un manque de logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

Pour lutter contre ce constat, nous axerons notre action sur les mesures suivantes, en fonction de nos moyens :

* promouvoir la vente d'emplacements infrastructurés dans les lotissements communaux, en priorité aux jeunes couples de Rendeux désireux de rester sur le territoire communal ;

* accroître le nombre de logements sociaux (revenus modestes) et moyens en faveur :

- des personnes âgées
- des jeunes Rendeusiens (pour éviter leur déracinement)
- des personnes à mobilité réduite (PMR)



* assurer une mixité des types de logements ainsi qu'une coexistence entre : locataires / propriétaires, jeunes ménages / seniors, logements sociaux / logements moyens, PMR / personnes valides, personnes isolées / familles, ... ;

* lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements, ce qui permettra également de

remédier aux chancres qui enlaidissent certains villages suite à l'abandon de bâtiments ;

* réserver l'accessibilité de logements aux personnes à mobilité réduite ;

* mener un partenariat et une concertation entre les divers acteurs concernés par la politique du logement (Commune, CPAS, Agence Immobilière Sociale, Famennoise, Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité) ;

* accroître l'aide financière communale lors de la construction de résidences principales :

- octroi d'une prime égale à 40% du coût de raccordement au réseau électrique, plafonnée à 200 € ;
- octroi d'une prime pour la pose des 15 premiers mètres de canalisation pour l'alimentation en eau courante, plafonnée à 250 € .

Des possibilités de subsides existent auprès de la Région wallonne. Pour en bénéficier, nous devons présenter, tous les deux ans, un programme concret qui traduit notre politique du logement.

Ainsi, pour la période 2007 – 2008, nous concentrerons nos efforts sur :

* la création de deux logements dans un bâtiment existant, à Marcouray;

* le début de l'aménagement d'une parcelle de 22 lots à Rendeux-Haut (lieu-dit « La Mahette »).

Ces projets renforceront les projets en cours :

- * l'acquisition de la gendarmerie en vue d'aménager 5 logements sociaux, 2 logements moyens et 2 logements de transit affectés aux situations de crise ;
- * la mise en œuvre de 3 petits lotissements à Devantave.

Les procédures d'attribution des logements et de vente des terrains à bâtir seront fixées par le conseil communal, au fur et à mesure de la concrétisation des projets.

La population sera avertie des offres via annonces dans le bulletin communal.

Benoît TRICOT